



Implantation d'une société de terrassement à côté de chez moi

Par **Orihime**, le **08/12/2017** à **16:52**

Bonjour, rn rn J'habite en zone rurale. Depuis peu, une entreprise de terrassement s'est installée non loin de ma maison sans que je sois avertie au préalable par la mairie ou une autre entité. rn rn J'ai un grand jardin qui désormais donne sur toute une longueur une vue imprenable sur un tas de terre (de plusieurs mètres de haut) stockée par l'entreprise de terrassement. rn rn Je sais qu'il y a une pétition en cours visant à dénoncer les nuisances sonores dues à l'activité des employés et au trafic de poids lourds faisant des allers-retours incessants dans les rues avoisinantes. Mais ce que j'aimerais savoir c'est : quelle hauteur maximale peuvent atteindre les amas de terre et graviers mis en place par la société de terrassement ? rn rn Merci d'avance pour vos réponses.